

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 1785)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL153

présenté par

Mme Luquet, M. Balanant, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe et
Mme Vichnievsky

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« à raison de la race, »

les mots :

« fondée sur des motifs racistes ou à raison ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « race » n'apparaît plus aujourd'hui comme un terme pertinent car il représente un concept scientifiquement infondé et juridiquement inopérant. Le recours à ce mot dans notre droit, même s'il a pour objet de prohiber les discriminations entre les êtres humains, est une forme de validation et de légitimation de l'existence de « races humaines » alors que la science ne reconnaît qu'une seule espèce humaine.

Il convient, par cet amendement, de remplacer le mot « race » par les mots « fondée sur des motifs racistes » pour que le combat soit mené chaque jour avec la même détermination.